



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 8 février 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « *Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne investisse des montants pour financer des œuvres produites par des artistes femmes et/ou genre minorisé destinées à être exposées dans l'espace public. Ces dernières pourraient être mobiles ou fixes. L'objectif serait de permettre à un large public d'être confronté à de l'art produit par des personnes peu mises en avant habituellement ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 février deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe